

DESCRIPTIF DE MODULE	Bachelor HES-SO en Design HEAD – Genève Année académique : 2025 - 2026
Titre du module	Bachelor Thesis
Filière(s)	Bachelor Design Industriel et de Produit, orientation Design Mode
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	46BT
Crédits ECTS	18 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	<p>Ce module est composé de 1 unité(s) de cours spécifiée(s) dans le plan d'études.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir élaborer une contextualisation critique du projet pratique. • Réaliser un projet personnel qui doit révéler sa propre personnalité, la pertinence et la cohérence de sa méthodologie personnelle, sa prise de position et son sens marqué de l'innovation. • Affirmer les spécificités de son style et démontrer sa capacité à anticiper la mode de demain, à travailler sans se limiter aux "tendances" actuelles et à se projeter librement dans un futur proche ou lointain.
Modalités d'évaluation	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements ne fait pas partie des éléments évalués.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale / la note moyenne finale minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation	Aucune remédiation n'est possible.

Modalités de répétition

Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.